

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	9
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIBE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Secrétaire de séance : Catherine REYT

DELIBERATION N° DEL_2023_001

OBJET: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SMOYS (SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES)

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

Par délibération n° DEL_2022_007 en date du 4 avril 2022, la commune a approuvé son adhésion au SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine) au titre de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharges des Véhicules Électriques et hybrides).

Il convient désormais, de désigner au sein de l'assemblée délibérante, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de ce Comité syndical.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 en date du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires du SMOYS,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 en date du 25 novembre 2022 portant adhésion au SMOYS des communes d'Ablon-sur-Seine, Bndoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvsy-sur-Orge, Lisses, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine au titre de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides),

VU la délibération n° DEL_2022_007 en date du 04 avril 2022 portant sur la demande d'adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence relative aux IRVE,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 07 février 2023,

VU le courrier du SMOYS en date du 05 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité syndical du SMOYS au titre de la compétence IRVE,

Après avoir délibéré à **l'unanimité**,

DÉSIGNE au sein du Comité syndical du SMOYS au titre de la compétence IRVE, Monsieur Sylvain HAMARD en qualité de délégué titulaire, et Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI en qualité de déléguée suppléante.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,